



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

SUNDHOUSE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Prescription de la révision du PLU le 14/12/2015

ELABORATION DU PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 ,

A Sundhouse,
le 17 décembre 2024

Le Maire,
Mathieu KLOTZ



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI



Liste des servitudes d'utilité publique (SUP)

Date **19/01/2024**

Territoire :

Sundhouse

	Catég. SUP	Nom SUP	Description	Gestionnaire	Actes	Date Décision	communes concernées	Le cas échéant Abrogé le :
1	A7	- FORETS DE PROTECTION - Servitudes relatives aux forêts de protection.	Forêt de protection de la forêt de SUNDHOUSE	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 67	Arrêté ministériel	13/07/1994	SUNDHOUSE	
2	AC2	- PATRIMOINE CULTUREL - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels classée ou inscrits.	Ensemble formé par l'île de SCHOENAU - RHINAU située sur le territoire des communes de SCHOENAU, SUNDHOUSE et RHINAU, entre le grand canal d'Alsace et le cours du Rhin, y compris le plan d'eau du fleuve jusqu'aux limites du territoire national.	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	Arrêté ministériel	12/06/1967	SUNDHOUSE	
3	AC3	- RESERVES NATURELLES - Servitudes concernant les réserves naturelles.	Réserve Naturelle de l'île de RHINAU	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 67	Décret	09/12/1991	SUNDHOUSE	
4	AS1	- PATRIMOINE NATUREL - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.	Syndicat Intercommunal des Eaux de SUNDHOUSE – WITTISHEIM : - périmètres de protection rapprochée et éloignée du forage « Betzenleh » n° 03085X0186	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Arrêté préfectoral	06/03/2003	SUNDHOUSE	
5	I4	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	aérien / Ligne 225kV NO 1 BRUNNENWASSER-RHINAU	RTE Centre D&I Nancy			SUNDHOUSE	
6	I4	- ENERGIE - Servitudes relatives au transport d'énergie électrique.	aérien / Ligne 63kV NO 1 MARCKOLSHEIM - RHINAU	RTE Centre D&I Nancy			SUNDHOUSE	
7	PM1BIS	- INONDATION POUR LA RETENTION DES CRUES DU RHIN	Zone de protection de 1000 m à partir des rives. Zones de rétention des crues du Rhin.	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 67	Texte de loi	02/07/1891	SUNDHOUSE	
8	PT3	- TELECOMMUNICATIONS - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications.		ORANGE			SUNDHOUSE	
9	T7	- CIRCULATION AERIENNE - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.		SERVICE NATIONAL DE L'INGENIERIE AEROPORTUAIRE			SUNDHOUSE	